

# ZEturf.com s'attaque aux monopoles des courses hippiques

La diversité de la Communauté européenne réserve parfois des surprises qui peuvent être exploitées pour contourner des particularités locales, et même certains monopoles.

Ainsi en est-il du monopole des courses hippiques en France, détenu par le PMU (*Pari mutuel urbain*) depuis 1930. Un monopole battu en brèche par ZEturf.com, un portail d'information hippique que les nouveaux propriétaires ? allemands, anglais et maltais ? veulent transformer en plate-forme de paris. ZEturf Ltd s'est installé à Malte pour exercer ses activités européennes. La taxation sur les paris y est plus faible que dans les autres pays de la Communauté, et surtout nettement plus faible qu'en France où les paris hippiques alimentent en partie les caisses de l'Etat. Et puis, l'Etat maltais propose une licence européenne, ce qui dégage ZEturf.com de toute obligation vis-à-vis de la législation française. Argument de ZEturf.com à l'adresse des parieurs, le site s'engage à réserver 85% des enjeux. Le PMU ne réserve que 72% ! Mais le monopole n'a pas encore dit son dernier mot, et le PMU a déclaré l'initiative du portail 'illégal'. Mais le portail reversera-t-il une partie de ses gains à la profession, comme le fait le PMU vis-à-vis de la filière hippique. Il indique avoir pris contact avec la profession et souhaiter participer à son financement, mais rien n'est encore fait !